

DEC120169DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7317, intitulée « Laboratoire d'économie et de sociologie du travail » dont la directrice est Mme Ariel MENDEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nathalie BESSET,IE**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie BESSET**, délégation est donnée à **M. Patrice CACCIUTTOLO,IE**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie BESSET** et de **M. Patrice CACCIUTTOLO**, délégation est donnée à **Mme Anne BONNEVILLE, IE** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie BESSET**, de **M. Patrice CACCIUTTOLO** et de **Mme Anne BONNEVILLE** délégation est donnée à, **et M. Philippe MEHAUT, DR**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2012

La directrice d'unité

Les délégataires :

| | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nom : | Nom : | Nom : | Nom : |
| Signature : | Signature : | Signature : | Signature : |